



Colocation à 2 qui devient une colocation à 3

Par Dida

Bonjour, alors je suis en colocation, nous sommes deux colocataires, il y a deux chambres dans l'appartement. Une cuisine au rez de chaussée avec un canapé et un salon au deuxième étage entre nos chambres. Le problème c'est que la colocataire a menti au propriétaire lui disant que sa fille était à l'internat et qu'elle lui rendrait visite. Hors quand nous nous sommes rencontrées sa fille était présente dans l'appartement et elle ne va pas à l'internat. Pour l'instant elle dort à l'appartement 5 nuits par semaine. Mais je pense que ce sera plus.

Je suis en colère car ce n'est pas ce qui était prévu et je suis étudiante donc j'ai besoin de calme. De plus cette fille va dormir dans le salon, alors que c'est un espace commun. Sauf que la salle de bain de ma colocataire se trouve dans le salon, donc elle pensait que c'était un espace semi privatif dans lequel elle pouvait faire ce qu'elle voulait.

Le premier jour où nous nous sommes rencontrées elle m'a parlé de faire la chambre de sa fille. J'étais en colère. Je lui ai fait signer un papier où elle disait que le salon resterait un salon, que sa fille aurait un comportement irréprochable et le nombre de nuits où sa fille resterait.

Que dit le droit ?

Un conseiller juridique a eu du mal à me répondre. Car on peut recevoir qui on veut. Mais cela ressemble à une colocation à 3. Je serai soulagée d'avoir des arguments. Merci.

Par Isadore

Bonjour,

Chaque colocataire est libre d'avoir des invités ou d'héberger des gens. Le bailleur n'aurait de toute façon rien pu faire, il ne peut priver un de ses locataires de ce droit. La fille n'est pas une colocataire, mais une personne hébergée.

Y a-t-il un bail commun ou des baux séparés ?

Par yapasdequoi

Bonjour,
Comment est formulé votre bail concernant les espaces communs?
Les accords signés entre vous n'ont pas obligatoirement de valeur juridique...

Par yapasdequoi

Vous devriez donner les précisions demandées pour avoir des réponses adaptées à votre situation.

Par Dida

Ce sont des baux séparés. Il n'y a pas mention de la colocation dans mon bail. C'est un espace semi privatif je crois. Sauf que maintenant j'apprends que sa fille est ici 7 jours sur 7 et qu'il n'y a pas d'internat. Sa fille dort sur un mini canapé dans le salon.

Le propriétaire parle d'espace commun.

Franchement est ce que je vais regarder le soir la télé dans le salon sur son lit ?

Par yapasdequoi

Adressez vous au bailleur pour signaler la perte de jouissance et demander une baisse du loyer (l'argent ça motive à répondre...). Un espace commun doit le rester.
"semi-privatif" ne veut rien dire.